Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Plan départemental Prévention de la délinquance en Isère

Sommaire

Le bilan de la délinquance en Isère 6

Des enjeux différenciés selon les territoires 6

L'évolution des principaux indicateurs de la délinquance en 2013 6

Principaux indicateurs permanents de la délinquance en Isère 8

Plan d'action à l'intention des jeunes exposés à la délinquance 9

La situation en Isère 9

Enjeu n° 1 : Le repérage des jeunes exposés au risque de délinquance 9

Enjeu n°2 : La prévention de la récidive chez les jeunes sous main de justice 10

Plan d'action pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales une aide aux victimes 12

La situation en Isère 12

Enjeu n°1 : prévenir les violences et les détecter le plus tôt possible 12

Enjeu n°2 : assurer un maillage territorial efficient dans la prise en charge des victimes 13

Enjeu n°3 : Développer les actions en direction des professionnels en contact avec les victimes 14

Enjeu n°4 : améliorer la prévention de la recidive dans ce domaine 14

Plan d'action pour améliorer la tranquillité publique 15

Enjeu n°1 : le renforcement de la présence humaine dans l'espace public 15

Enjeu n°2 : les actions de prévention situationnelle 16

Gouvernance et mise en œuvre 18

Au niveau départemental 18

Au niveau communal et intercommunal 18

Les leviers financiers 18

Annexe n°1 : 19

Fiches actions indicatives pour les trois priorités (17 fiches) 19

Annexe n°2 : 37

Canevas indicatif pour l'élaboration et l'architecture du plan local de prévention de la délinquance 37

Annexe n°3 : 41

Tableau des instances locales de prévention de la délinquance existantes en Isère 41

Annexe n°4 : 44

Schéma des attractions négatives et positives / exemples et pistes d'actions 44

Glossaire 46

Sources utiles : 46

La prévention de la délinquance compte parmi les priorités du gouvernement. Cette politique est à l'interface des politiques sociales, de l'éducation, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice.

La loi du 5 mars 2007 a consacré la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et posé les fondements d'une stratégie interministérielle.

Afin de mettre en pratique cette loi, un plan départemental couvrant la période 2008 à 2012 a été signé en Isère en décembre 2008. Un premier plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes ayant été adopté le 2 octobre 2009 (applicable au 1er janvier 2010 sur l'ensemble du territoire), un avenant au plan départemental de 2008 a été signé en janvier 2010.

De nombreux dispositifs développés à cette occasion ont prouvé leur caractère opérationnel. La mise en œuvre du plan départemental a pourtant souffert de quelques difficultés persistantes : certains outils peuvent encore être améliorés et leur appropriation par l'ensemble des partenaires bénéficient de marges de progrès.

Une nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance a été validée pour la période 2013 à 2017 ; dans cette perspective, elle a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national et sa dimension partenariale est désormais centrale.

La déclinaison de la stratégie nationale à l'échelon départemental repose sur un partenariat renforcé de l'ensemble des services de l'Etat, du Procureur Général, des Procureurs de la République des trois ressorts, des délégués du Préfet, du Conseil général, maires, conseils locaux et intercommunaux de prévention de la délinquance, bailleurs sociaux, sociétés de transports ainsi que des acteurs associatifs, associés à l'élaboration du présent plan.

Le plan départemental de prévention de la délinquance est le résultat d'une large concertation conduite dans l'arrondissement de Grenoble et en Nord Isère (arrondissements de Vienne et de La Tour du Pin).

Ce document constitue ainsi un guide destiné à l'ensemble des acteurs concernés par cette politique. Trois priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance sont déclinées :

- **priorité 1 : programme d'action à l'intention des jeunes exposés à la délinquance**
- **priorité 2 : programme d'action pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes**
- **priorité 3 : programme d'action pour améliorer la tranquillité publique**

Il a vocation à être décliné d'ici la fin de l'année 2014 au sein de contrats locaux de sécurité, de stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance ou de plans locaux d'actions de prévention de la délinquance à l'échelon communal ou intercommunal ou au niveau infra communal le cas échéant (au sein de groupes opérationnels au premier chef). Les deux zones de sécurité prioritaire (ZSP) sont bien évidemment concernées.

Ce document contractualisé sera co-signé par le Préfet, le Maire ou le Président de l'EPCI, le Président du Conseil Général, le Procureur de la République du Parquet concerné, l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Les trois programmes d'actions n'ont pas nécessairement vocation à être développés de manière systématique dans tous les territoires mais ils doivent être mobilisés autant que possible en fonction des problématiques identifiées localement.

Le présent plan est donc le fil conducteur pour tous les acteurs de prévention de la délinquance.

Le Préfet

Richard SAMUEL

Le Président du Conseil Général

André VALLINI

Le Procureur de la République
Près le TGI de Bourgoin Jallieu

Cédric CABUT

Le Procureur de la République
Près le TGI de Grenoble

Jean-Yves COQUILLAT

Le Procureur de la République
Près le TGI de Vienne

Matthieu BOURRETTE

LE BILAN DE LA DELINQUANCE EN ISERE

DES ENJEUX DIFFERENCIES SELON LES TERRITOIRES

La diversité du phénomène délinquant en Isère, et les évolutions contrastées de ses manifestations suggèrent que nous avons à faire à des bassins de délinquances différents. La diversité du département, au plan géographique et des densités démographiques en est l'une des principales causes.
A une délinquance urbaine notamment dans le bassin grenoblois et à plus forte intensité dans les quartiers sensibles dans la zone de sécurité prioritaire (ZSP) de Grenoble-Echirolles s'oppose une délinquance de type périurbaine et rurale, en particulier dans le Nord Isère, qui connaît également des poches de plus forte intensité de délinquance supérieure à la moyenne. La mise en place d'une seconde ZSP dans les communes de l'Isle d'Abeau, La Verpillère, Villefontaine et Saint Quentin Fallavier (quartier « des moines ») répond à cet enjeu.

L'année 2012 a marqué une plus grande prise en compte des défis à travers la création de la ZSP de Grenoble-Echirolles puis de la ZSP Nord Isère en 2013 . Le présent plan doit être décliné au sein de ces deux ZSP avec une attention particulière.

L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA DELINQUANCE EN 2013

L'analyse de la délinquance en Isère pour l'année 2013 met en exergue une hausse de certains indicateurs permanents de la délinquance, même si elle reste moins marquée qu'en 2012.

- Les **atteintes volontaires à l'intégrité physique** ont augmenté à hauteur de 2,34 % par rapport à 2012 (7614 faits enregistrés en 2013 contre 7440 en 2012). Parmi ces violences, ce sont les violences physiques crapuleuses qui connaissent l'évolution la plus défavorable (+ 10,36%). Si le nombre de personnes mises en cause est logiquement en hausse, le taux d'élucidation lui continue de s'améliorer en 2013 pour atteindre 69,29 % des affaires.

- Les **atteintes aux biens** progressent également avec 45 693 faits constatés en 2013 contre 44 051 en 2012, soit une hausse de 3,73 %. Parmi ces indicateurs le nombre de **cambriolages** est en hausse en zone gendarmerie (+ 2,56%), mais en baisse en zone police (- 5,19%), soit une quasi stabilité à l'échelle du département. Le **plan de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée** mis en place fin 2013, constitue en Isère la réponse des forces de l'ordre dans la lutte contre cette délinquance. L'interpellation au cours de l'année 2013 d'auteurs de vols à main armée dans des bijouteries notamment a également porté ses fruits et permis de mettre un coup d'arrêt à ce type de fait.

- Les **vols avec violences** restent également une importante préoccupation dans la mesure où une hausse de 22,47% est constatée en zone police. A noter que la gendarmerie est moins impactée par cette dégradation puisqu'une baisse de 12,19% est constatée en 2013 par rapport à 2012.

- Les **vols simples,** au préjudice de particuliers, connaissent une évolution inverse avec une hausse de 8,77% en zone gendarmerie mais une baisse de 3,10% en zone police, soit une hausse de 4,38% au sein du département.

- La lutte contre le **trafic de stupéfiants** est un axe structurant de l'action des forces de l'ordre. Les procédures liées à ce type de trafic sont en conséquence en hausse de 7,78% sur l'ensemble du département. La lutte contre les trafics et l'économie souterraine doit à ce titre constituer une priorité départementale transversale quelque soit le territoire infradépartemental de déclinaison du plan.

PRINCIPAUX INDICATEURS PERMANENTS DE LA DELINQUANCE EN ISERE

Isère	Faits constatés			Faits élucidés			Taux d'élucidation			Total des personnes mises en cause		
CRIMES ET DÉLITS ENREGISTRÉS ET ACTIVITÉ DES SERVICES DE POLICE ET DES UNITÉS DE GENDARMERIE	Année 2012	Année 2013	Variation	Année 2012	Année 2013	Variation	Année 2012	Année 2013	Différence	Année 2012	Année 2013	Variation
Les atteintes volontaires à l'intégrité physique	**7 440**	**7 614**	**+2,34%**	**5 058**	**5 276**	**+4,31%**	**67,98%**	**69,29%**	**+1,31**	**4 858**	**4 928**	**+1,44%**
dont violences physiques crapuleuses	*1 168*	*1 289*	*+10,36%*	*240*	*251*	*+4,58%*	*20,55%*	*19,47%*	*-1,08*	*283*	*326*	*+15,19%*
dont violences physiques non crapuleuses	*4 182*	*4 246*	*+1,53%*	*3 291*	*3 450*	*+4,83%*	*78,69%*	*81,25%*	*+2,56*	*3 255*	*3 345*	*+2,76%*
dont violences sexuelles	*466*	*415*	*-10,94%*	*379*	*335*	*-11,61%*	*81,33%*	*80,72%*	*-0,61*	*352*	*289*	*-17,90%*
Les atteintes aux biens	**44 051**	**45 693**	**+3,73%**	**5 363**	**5 590**	**+4,23%**	**12,17%**	**12,23%**	**+0,06**	**4 920**	**4 919**	**-0,02%**
dont vols sans violence	*36 643*	*38 277*	*+4,46%*	*3 811*	*4 014*	*+5,33%*	*10,40%*	*10,49%*	*+0,09*	*3 534*	*3 622*	*+2,49%*
Les escroqueries et infractions économiques et financières	**5 230**	**5 878**	**+12,39%**	**3 750**	**3 967**	**+5,79%**	**71,70%**	**67,49%**	**-4,21**	**1 964**	**2 061**	**+4,94%**

Ces indicateurs appellent à maintenir le haut degré de mobilisation de l'ensemble des partenaires de la prévention de la délinquance en Isère pour les trois prochaines années.

PLAN D'ACTION A L'INTENTION DES JEUNES EXPOSES A LA DELINQUANCE

LA SITUATION EN ISERE

Ce plan d'action vise en priorité le public des jeunes âgés de 12 à 25 ans, plus exposé en raison de conduites à risques et parfois d'un désœuvrement prononcé (perturbateurs, décrocheurs scolaires, primo délinquants, jeunes réitérants ou récidivistes, sortants de prison).

En 2013, les mineurs ont représenté 18,83% de l'ensemble des personnes mises en cause pour des faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique dans l'ensemble du département. Point d'attention supplémentaire, ce chiffre s'élève à 40,80% pour ce qui concerne les violences physiques crapuleuses, contre 39,22% en 2012.

ENJEU N° 1 : LE REPERAGE DES JEUNES EXPOSES AU RISQUE DE DELINQUANCE

Un travail de suivi et d'accompagnement ciblé en direction des jeunes exposés au risque de délinquance exige un recensement préalable et précis des dispositifs et des structures pouvant leur bénéficier. Cette approche ciblée gagnerait à être organisée et appuyée au plan local au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), des conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) et des cellules de veille.

Leviers d'action :

- **La prévention en milieu scolaire** devrait insister sur les nouvelles menaces :
- Internet, jeux vidéo violents
- Dérives sectaires, repli identitaire
- Phénomène de boucs émissaires et de harcèlement.
- L'argent facile
- Les jeux d'alcool, binge drinking

et maintenir son effort en matière de prévention des conduites addictives.

Les actions de sensibilisation favorisant le dialogue entre les jeunes et les forces de l'ordre (délégué police / population par exemple) gagnent à être encouragées.

- **Le soutien à la parentalité** :
- qui aide les parents en difficultés par la mise en œuvre d'actions de conseil et de soutien à la fonction éducative
- qui permet de lutter contre la rupture familiale et l'appropriation de l'autorité parentale par la bande.
- qui permet de renforcer la supervision familiale en soirée.

  Dans cette perspective, les maires qui le souhaitent pourront mettre en place le conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF).

- **L'insertion professionnelle des jeunes exposés à la délinquance** constitue une réponse efficace contre le désœuvrement : les missions locales devront être utilement associées aux travaux des CLSPD, CISPD et groupes opérationnels. Dans l'objectif de s'appuyer davantage sur les dispositifs de contrats aidés. Les actions de formation professionnelle seront également privilégiées, par exemple dans le cadre de l'Ecole de la deuxième chance ou de l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense à Meyzieu (Rhône) pour des jeunes de 18 à 25 ans. Il convient également de poursuivre et développer les actions visant à lutter contre les discriminations au nom et à l'adresse, particulièrement au sein des quartiers sensibles.

- **La prise en charge des jeunes en voie de marginalisation.**
- Les actions favorisant l'immersion des jeunes en milieu inconnu (milieu sportif, culturel, professionnel…)
- Les actions visant à permettre à des jeunes en voie de marginalisation, sollicités ou contraints de participer au trafic, de s'extraire du quartier.

- **La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire** : ces actions s'appuient sur les plateformes existantes pour les décrocheurs scolaires, animées par les missions locales en partenariat avec les centres d'information et d'orientation (CIO). Piloté au niveau départemental par les services de l'Education nationale, ce dispositif peut bénéficier dans le cadre d'un appel à projet lancé par la Région Rhône-Alpes, de financements régionaux en faveur des actions de lutte contre le décrochage scolaire. En ce qui concerne les jeunes collégiens en obligation de scolarité, ces actions devraient être pérennisées et développées par la conclusion de conventions, comme celles réunissant les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) et les services de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ).

ENJEU N°2 : LA PREVENTION DE LA RECIDIVE CHEZ LES JEUNES SOUS MAIN DE JUSTICE

Cette priorité s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique pénale fixée par le Parquet Général et par les orientations de la direction interrégionale de l'administration pénitentiaire. L'objectif est de prévenir la récidive des jeunes sous main de justice, en renforçant la coordination entre les intervenants au contact des condamnés et en graduant la réponse pénale par des mesures alternatives à l'incarcération.

Leviers d'action :

- poursuivre la mise à exécution des mesures de justice dans des délais proches du prononcé de la condamnation, en évaluant plus précisément les besoins et en proposant une **prise en charge adaptée** au profil des condamnés.

- maintenir, dans la logique de l'individualisation de la peine et de l'importance de son caractère pédagogique pour les mineurs, une dynamique forte dans les propositions de **mesures alternatives à l'emprisonnement**, et notamment les mesures de **travail d'intérêt général (TIG)**. Leur développement en Isère, au sein des associations et des collectivités locales doit être encouragé.

- poursuivre le développement des **aménagements de peine** en garantissant des projets d'insertion, un accompagnement efficace en lien avec les partenaires concernés, par exemple au moyen des missions locales notamment.

- coordonner les interventions du service public de l'emploi, des missions locales, des associations et organismes de formation à l'attention des publics sous main de justice, en mettant en place des parcours individuels ou collectifs **d'insertion professionnelle**. Bonne pratique à donner en exemple, les missions locales de Grenoble et du Nord-Isère portent des postes de **référents justice** qui accomplissent un travail spécifique avec les Services de Probation et d'Insertion Pénitentiaires (SPIP) pour préparer les sorties de prison. Cofinancés par des crédits DRJSCS et DIRECCTE, ils témoignent du partenariat avec les services de la justice.

- poursuivre et améliorer la mise en place de l'ensemble de la chaîne **de préparation à la sortie** de détention des condamnés, en lien avec les services concernés.

- renforcer, en lien avec le réseau associatif et bénévole, les actions ayant pour objectif d'assurer le **maintien des liens familiaux et extérieurs** en détention ainsi que les dispositifs de lutte contre la pauvreté

- conduire une réflexion pour anticiper le retour au sein du quartier des publics sous main de justice afin d'éviter la ré appropriation de l'espace, la réinstallation des lieux de trafic et les effets négatifs sur les plus jeunes.
  A ce titre, le Parquet de Vienne sollicite régulièrement des mesures d'interdiction de séjour, soit au stade de la peine, soit au stade de la mesure d'aménagement de la peine, dans la mesure où durant le temps où les personnes sont placées sous main de justice (SME, aménagement…), il est souvent préférable d'éviter le retour dans tout ou partie du quartier où les faits ont été commis.

PLAN D'ACTION POUR AMELIORER LA PREVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES UNE AIDE AUX VICTIMES

La hausse constante au plan national, des violences au sein des familles a conduit à élever cette thématique au rang de priorité du gouvernement. C'est pourquoi l'aide aux victimes et notamment la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales est un axe structurant de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Ce plan d'action s'inscrit donc en complément avec le 4ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes couvrant la période 2014 -2016.

Le maillage des dispositifs portés par les associations, la mise en réseau des savoir-faire sont des leviers importants pour lutter contre les violences, lutter contre l'enfermement des jeunes femmes, isoler les victimes et les auteurs préserver les enfants, combattre la prostitution…

LA SITUATION EN ISERE

Les **violences intrafamiliales** connaissent une hausse importante en Isère en 2013 avec 907 infractions constatées contre 846 en 2012, soit une augmentation de 7,21%. Le nombre d'interventions pour des différends familiaux s'élève quant à lui à 2408 en zone gendarmerie et à 721 en zone police en 2013.

La même dynamique est observée pour les **violences faîtes aux femmes** : 1516 faits ont été constatés en 2013, soit une hausse de 11,06% :

- hausse des coups et blessures volontaires
- hausse des homicides et tentatives d'homicides contre des femmes

Le traitement de cette évolution appelle donc la poursuite de la mobilisation de tous les partenaires concernés par cette thématique spécifique. **La prise en charge des victimes** constitue une action complémentaire indispensable, notamment pour les faits les plus graves et ceux susceptibles de réitération. La délégation départementale aux droits des femmes apporte à ce titre un concours précieux à l'action des services de l'Etat. La poursuite du travail en réseau reste un aspect essentiel de notre stratégie départementale pour 2014 – 2017.

ENJEU N°1 : PREVENIR LES VIOLENCES ET LES DETECTER LE PLUS TOT POSSIBLE

Les forces de l'ordre sont encore trop souvent confrontées à la « loi du silence ». De nombreux faits restent inconnus alors même que les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes touchent tous les milieux et davantage les milieux défavorisés sur lesquels une attention particulière doit être portée.

<u>Leviers d'action</u> :

- **anticiper les situations infra familiales à risque**

Ceci nécessite de détecter les violences et de réagir le plus en amont possible. Pour cela, les actions de sensibilisation et de formation des acteurs de terrain devraient être encouragées ainsi que la consolidation du rôle des référents (dont l'action en réseau permet de couvrir tout le département).

- **mettre en place un suivi opérationnel au plus près du terrain**

Des groupes thématiques dédiés aux violences infra familiales et aux violences faites aux femmes pourront être développés au sein des CISPD et CLSPD et/ou au sein de leur groupes opérationnels.

ENJEU N°2 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL EFFICIENT DANS LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

L'amélioration de la prise en charge des victimes est un enjeu essentiel. Aujourd'hui, les dispositifs de prise en charge des victimes sont inégalement répartis sur le territoire et certaines difficultés d'application persistent. Une approche globale sera donc un facteur de réussite important.

Leviers d'action :

- **La formation des gendarmes et policiers**

Elle se développe et s'intensifie d'année en année : plusieurs modules de formation initiale et continue existent. Par ailleurs, ont été constituées au sein du département des« brigades de protection des familles».

- **les intervenants sociaux en commissariat et en brigade de gendarmerie**

Le département de l'Isère dispose de 5 intervenants sociaux. Des psychologues ont en outre été recrutés par le Ministère de l'Intérieur, et l'hôtel de police de Grenoble a pu bénéficier de ce dispositif. Les progrès constatés sont les suivants: création en 2006 d'un véritable pôle d'aide aux victimes à l'Hôtel de police de Grenoble (une psychologue police, une intervenante sociale et l'Association d'Aide aux Victimes).
Il y a également deux intervenantes sociales en brigade de gendarmerie (1 à Villefontaine, 1 à l'Isle d'Abeau). Par ailleurs, sur le ressort du Parquet de Vienne, des protocoles ont été conclus entre l'association d'aide aux victimes, le commissariat de Vienne et la compagnie de Gendarmerie de Vienne, ce qui permet la mise en place de permanences d'aide aux victimes dans ces services depuis 2 ans et demi.

La mise en œuvre de ce dispositif permet à des intervenants spécialisés d'accueillir, d'orienter et de conseiller les victimes, tant sur le plan psychologique que juridique, au sein même des locaux de police et gendarmerie. Il constitue une avancée dans la prise en charge des victimes qu'il convient d'amplifier.

- **Les accueils de jour pour les femmes victimes de violence**

Ils permettent aux femmes victimes de violence au sein du couple de disposer d'une structure de proximité ouverte la journée pour les accueillir, les informer et les orienter. Ce lieu de transition, d'échanges et de convivialité leur permet de rompre leur isolement et de recevoir dans un premier temps une aide et un soutien sans démarche préalable. Il offre ainsi une alternative pertinente à l'hébergement d'urgence souvent inapproprié pour les femmes ne se trouvant pas en situation de précarité.

Un appel à projet a été lancé au sein du département de l'Isère en 2012 pour la mise en place d'un accueil de jour pour les femmes victimes de violence. Trois associations ont répondu autour d'un projet commun et le département bénéficie actuellement de trois antennes d'accueil de jour :

- deux dans le sud de l'Isère, gérées par les associations Miléna et Solidarité Femme
- une dans le nord de l'Isère, gérée par l'association ARS
- C'est également, le travail des bureaux d'aide aux victimes, tenu sur Vienne par l'association d'aide aux victimes APRESS.

Il convient de renforcer ces dispositifs.

- **Les référents pour femmes victimes de violences conjugales**

Personnes ressources auprès de l'ensemble des intervenants et des acteurs concernés, ce dispositif d'alerte est indispensable pour une diffusion rapide et efficace des informations, et un dépistage anticipé des violences. En Isère, l'association Issue de Secours-Rialto a été choisie pour assurer ce rôle. Le référent assure l'interface avec les femmes victimes de violences afin d'assurer une prise en charge globale.

- **L'amélioration de la prise en charge des mineurs témoins de violences conjugales au sein du couple**

C'est ce qui conduit, souvent à envisager des mesures d'assistance éducative : soit administratives (ex. signalement au conseil général), soit judiciaire avec saisine du Juge des enfants.

ENJEU N°3 : DEVELOPPER LES ACTIONS EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS EN CONTACT AVEC LES VICTIMES

Eu égard aux spécificités de ces situations de détresse, l'amélioration de la prise en charge des victimes requiert la professionnalisation de l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine. Cette montée en compétence est un levier indispensable pour améliorer la prise en charge des victimes.

Leviers d'action :

- **actions de formation des acteurs de la prise en charge des victimes**

A la suite d'un appel à projet, deux associations ont été retenues pour assurer des formations « violence » à l'attention des professionnels qui s'adressent à l'ensemble des partenaires concernés (forces de l'ordre, professions juridiques, travailleurs sociaux…). Ces actions gagnent à être poursuivies.

- **actions de formation spécifiquement adaptées aux besoins identifiés dans le cadre des stratégies locales de prévention de la délinquance**

ENJEU N°4 : AMELIORER LA PREVENTION DE LA RECIDIVE DANS CE DOMAINE

Les actions liées à la prise en charge des conjoints violents s'articuleront autour du contrôle judiciaire et socio-éducatif, de groupes de paroles et d'entretiens thérapeutiques notamment.

Quant aux auteurs de violences faites aux femmes dans la sphère publique, les actions de sensibilisation au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, devront être encouragées.

Enfin, des actions de responsabilisation des auteurs, dans le cadre du programme en direction des jeunes exposés à la délinquance ou du programme concernant les auteurs de violences faîtes aux femmes permettront de participer à la prévention des risques de réitération et de récidive.

PLAN D'ACTION POUR AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

L'amélioration de la tranquillité publique constitue un enjeu majeur pour nos concitoyens. L'insécurité ressentie, souvent liée aux incivilités, nuisances, dégradations, et agressions est de plus en plus grande. Le maintien de la tranquillité publique ne pourra être effective qu'à la condition que l'ensemble des partenaires concernés (police, gendarmerie, polices municipales, bailleurs, opérateurs de transports en commun, centres commerciaux, équipes de prévention spécialisée, médiateurs sociaux…) maintiennent leur haut niveau de mobilisation.

Ce plan d'action s'articule donc autour de deux enjeux majeurs :

- une présence humaine renforcée au sein de l'espace public (présence dissuasive et essor du lien police-population)
- un appui technique via des outils de la prévention situationnelle, dont la vidéoprotection

La stratégie nationale de prévention de la délinquance préconise l'établissement, au sein des CISPD et CLSP d'une **approche globale** formalisée dans le cadre de **schémas locaux de tranquillité publique** . Ces schémas opérationnels devraient également être définis dans le ressort des deux ZSP de l'Isère.

ENJEU N°1 : LE RENFORCEMENT DE LA PRESENCE HUMAINE DANS L'ESPACE PUBLIC

La présence humaine reste indispensable pour apaiser les tensions sur la voie publique et inciter le citoyen au respect des règles d'usage. La régulation de l'espace public doit donc être partagée par tous les acteurs concernés : policiers municipaux, médiateurs sociaux employés par les collectivités, bailleurs sociaux, opérateurs de transport, équipes en charge de la prévention spécialisée ou encore les associations et gestionnaires.

Le réseau des **délégués du Préfet** est un appui essentiel à la réussite de ce plan d'action : il permet de réaffirmer la présence de la République au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des ZSP, et établit au quotidien un lien direct entre l'Etat et les partenaires et collectifs de terrain. La coordination de l'action des services de l'Etat s'appuiera donc sur leur expertise.

Leviers d'action :

- **La coordination entre les polices municipales et les forces de l'ordre**.
  8 conventions de coordination ont été signées en 2013. L'Isère compte à ce jour 106 communes disposant de policiers municipaux. 81 d'entre elles ont signé une convention de coordination avec les forces de l'ordre. 384 agents de police municipale sont en poste sur le département, et 9 centres de supervision urbaine ont été mis en place. Cet effort de coordination devra être poursuivi et amplifié dans les schémas locaux de tranquillité publique.

- **La médiation sociale en matière de tranquillité publique**, notamment les actions de médiation doivent faire l'objet d'un soutien et d'une attention particulière dans les futurs schémas locaux.
  En Isère, la médiation sociale de nuit est une réponse aux habitants visant à lutter contre le sentiment d'insécurité, éviter les dégradations et les squats, réguler les tensions, réduire l'isolement de certains habitants. Elle est portée par des associations, villes ou bailleurs sociaux.
  L'articulation entre médiation de nuit et professionnels de la prévention en journée doit être améliorée et renforcée.

La présence d'agents dédiés aux missions de médiation dans les transports est un outil qui assure efficacement la tranquillité et la sécurité des voyageurs et des personnels.

- **Le partenariat avec les bailleurs** : Une charte logement « logement social, tranquillité publique en Isère » a été signée avec l'ensemble des bailleurs sociaux, l'Etat, les Procureurs, les forces de l'ordre (police et gendarmerie). Le contact régulier avec les bailleurs permettront un suivi et une réactivité à l'endroit des fauteurs de troubles. Le cas échéant des procédures de résiliation du bail devront être envisagées.

- **La coordination avec les opérateurs de transport en commun** : le plan de sécurisation des transports en commun intègrera un focus sur les ZSP. Des opérations de contrôles conjoints pourront en outre être programmées. Il faut poursuivre dans la voie du CLS-TC de la Sémitag sur l'arrondissement de Grenoble qui a prouvé son efficacité et s'ouvre à de nouvelles communes (1er CLS Transport créé au niveau national en 2002). Il se réunit mensuellement.

- **Le renforcement du lien police / population** : les délégués police / population constituent un relais accessible aux habitants et commerçants des quartiers sensibles, notamment en ZSP. Ils permettront de renforcer le lien avec les citoyens en participant notamment aux réunions de quartiers et en tissant des liens avec les acteurs du secteur.

ENJEU N°2 : LES ACTIONS DE PREVENTION SITUATIONNELLE

La prévention situationnelle ne vise pas les individus mais les situations propices à la réalisation d'un délit. Elle consiste à prendre des mesures ou à adopter des moyens pour réduire les occasions de passer à l'acte.
Répondre aux défis de l'insécurité dans les lieux de la vie quotidienne et veiller à la tranquillité publique, requiert la mobilisation de capacités d'expertise publique, notamment déployer les diagnostics de sécurité, élaborer des études préalables à tout aménagement collectif et recourir à la vidéoprotection.

Le rôle des référents sûreté de la police et de la gendarmerie :

Les référents sûreté sont des gendarmes ou policiers spécialistes (formation et certification nationales) des situations de délinquance et exerçant une fonction de conseil destinée à apporter des réponses concrètes. Ils sont des maillons essentiels de la chaîne de coproduction de sécurité. Leur doctrine d'emploi a d'ailleurs été redéfinie en ce sens.

Particulièrement bien dotés, l'Isère bénéficie de 2 référents sûreté en zone gendarmerie et 5 en zone police dont 1 compétent sur les circonscriptions de Vienne et Bourgoin Jallieu. Les schémas locaux de tranquillité publique pourront donc s'appuyer naturellement sur leur expertise.

Outils de la prévention situationnelle à disposition :

- **la consultation de sûreté**

Elle se réalise lors d'un entretien unique, dans les locaux des services de police ou de gendarmerie. Cette consultation s'adresse principalement à une population ciblée, ou à des commerces sensibles (pharmacies, bijouteries, bureaux de tabac, stations-service). En cas de situation complexe, le référent sûreté pourra orienter son travail vers la réalisation d'un diagnostic ou d'un audit de sûreté.

- **le diagnostic de sûreté**

Il s'agit d'un document écrit, simplifié, créé pour répondre efficacement et rapidement aux sollicitations induites par le développement des partenariats. Intermédiaire entre la consultation et l'audit, et il se veut concis, accessible et cohérent.

- **l'audit de sûreté**

En fonction de la grandeur d'un site ou de sa complexité, il peut être nécessaire de faire une analyse encore plus élaborée. L'audit permettra de mettre en avant les faiblesses, de déterminer précisément la ou les zones les plus attractives pour le délinquant et de faire des préconisations pour amoindrir l'impact des actes de malveillance.

- **l'étude de sécurité et de sûreté publique (ESSP)**

Un décret du 3 août 2007 dont le champ a été élargi par un décret du 24 mars 2011 impose la réalisation d'une ESSP préalablement à la création ou à la modification de certains projets d'aménagement de lieu ouvert au public. L'objectif est d'identifier les risques de délinquances pour y apporter des solutions concrètes Le référent sûreté est sollicité par le préfet, auprès d'une sous commission afin d'apporter son expérience aux maîtres d'œuvre et ainsi prévenir les actes de délinquances et optimiser l'action des forces de l'ordre.

La vidéoprotection :

Les services de l'Etat se sont particulièrement investis pour encourager le recours à la vidéoprotection, notamment sur la voie publique. Dans ce cadre précis, l'avis du référent sûreté obligatoire pour toute demande de subvention au titre du FIPD, ce qui constitue un gage de réussite dans l'efficience des dispositifs en place.

Les référents sûreté peuvent également intervenir dans la mise en œuvre des dispositifs de vidéoprotection, que les projets concernent la voie publique ou les lieux ouverts au public en apportant des conseils portant sur les aspects techniques, financiers, organisationnels, juridiques et opérationnels de la vidéoprotection.

La création de nouveaux **centres de supervision urbaine,** comme celui de Grenoble, et le raccordement aux forces de l'ordre est donc pleinement encouragée dans le cadre des schémas locaux de tranquillité publique.

Les bailleurs ont également un rôle essentiel à jouer pour ce qui concerne la sécurisation des parties communes. Une démarche innovante a été initiée à Echirolles avec la signature d'une convention de déport d'image des caméras visionnant les parties communes du bailleur SDH vers le centre de supervision urbaine d'Echirolles. Cette 1ère expérience devra être suivie attentivement et alimentera les « bonnes pratiques » dans le cadre du présent plan.

GOUVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE

AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

Ce suivi interviendra dans le cadre du comité départemental de prévention de la délinquance créé en 2007 en Isère, qui se réunit en séance plénière une fois par an pour examiner l'état de la délinquance et évaluer la mise en œuvre du plan départemental par le biais des contrats locaux de sécurité ou de stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance et proposer éventuellement des actions correctives au plan départemental.

Par ailleurs, d'autres structures concourent à la politique de prévention et de lutte contre la délinquance. L' Etat Major Départemental de Sécurité (EMDS), institué pour améliorer et rendre plus efficace la lutte contre la délinquance, en assurant une continuité entre l'action menée sous la responsabilité de l'autorité préfectorale et celle relevant de l'autorité judiciaire en est un exemple.

AU NIVEAU COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL

Les CISPD, CLSPD et autres structures de prévention de la délinquance sont des instances qui favorisent l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et définissent des objectifs communs en matière de prévention de la délinquance.

Ces structures devront décliner le plan départemental à la fin de l'année 2014. Ils adresseront à la préfecture leur stratégie territoriale lorsque celle-ci aura été arrêtée.

Enfin, un chargé de mission « prévention de la délinquance » au sein du Cabinet du Préfet de l'Isère assure un rôle de coordination, de pilotage et de soutien dans l'ensemble des champs concernés par la politique de prévention de la délinquance depuis 2006. Il est d'ailleurs également référent de la thématique « prévention citoyenneté » dans le cadre de la politique de la ville et travaille également en collaboration avec les Délégués du Préfet (6 en Isère) et les référents des thématiques de la politique de la ville.

LES LEVIERS FINANCIERS

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance, géré par l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) est un des outils de mise en œuvre du présent plan. Il favorise le développement des politiques locales de prévention de la délinquance.

Les collectivités locales, le regroupement les organismes publics ou privés, ainsi que les services de l'État en sont les bénéficiaires.

Le FIPD a vocation à soutenir les actions de prévention de la délinquance issue des trois plans d'action, eux-mêmes découlant de la stratégie nationale.

En 2013, l'enveloppe du FIPD s'est élevée à 944 416€ (hors vidéoprotection) qui ont permis de financer 115 actions. L'utilisation des crédits du FIPD pour l'année 2014 et les suivantes devra respecter les priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Le FIPD ne résume cependant pas la totalité du soutien financier de l'Etat, les ministères concernés mobilisant leurs moyens de droit commun en cohérence avec les priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

ANNEXE N°1 :

FICHES ACTIONS INDICATIVES POUR LES TROIS PRIORITES (17 FICHES)

Priorité n°1 Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance- **Accent sur la médiation et la communication préventive pour lutter contre la désaffiliation.**

RAPPEL DE L'ACTION

Intitulé de l'action	Fiche Action A – favoriser l'employabilité du jeune
Contexte et problématique	Public très éloigné de l'emploi, parfois en sitution d'errance et susceptible de basculer dans la délinquance. Nécessaire repérage par des éducateurs de rue (Apase/Codase), les services jeunesse (Grenoble), les éducateurs du service prévention (Echirolles) ou des acteurs associatifs (MJC Prémol sur Village olympique)
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Sensibiliser les acteurs locaux à la plus-value, pour les jeunes les plus en diificultés, de dispositifs tels l'EPIDE et l'Ecole de la 2ème chance. De ce fait, contribuer à faciliter l'éloignement de ces jeunes de leur quartier et leur environnement familial. Capter un maximum de jeunes en mettant aussi l'accent sur les dispositifs existants, coordonner les interventions, éviter l'empilement.
Bénéficiaires	En priorité les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans qualification, repérés en situation d'oisiveté dans les quartiers.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Actions	Communication sur l'ensemble des dispositifs mobilisables et, notamment, les moins connus ou souffrant d'un déficit d'image (EPIDE, E2C). Renforcement du travail d'"aller-vers" par les acteurs traditionnels (Missions locales/Apase) et par de nouveaux intervenants (Nes et Cités). Développement des actions d'aide à la création d'activités (ACEISP, ADIE, CREACITE, CITELAB?).Ameliorer la coordination des acteurs et des actions au service d'un objectif partagé (employabilité des jeunes), dépasser les clivages "idéologiques" (service public de l'emploi/cabinets privés) et les querelles de territoires. Mettre en oeuvre de façon pratique le Groupe de Partenariat Local ZSP d'abord à Echirolles puis, après les Municipales, dans les quartiers ZSP de Grenoble.- .
Pilote	Services Villes et (ou) CCAS (insertion, jeunesse, prévention)
Partenaires impliqués	Pôle Emploi, UT Direccte, DP, Codase/Apase, autres acteurs associatifs ou privés
Calendrier de mise en œuvre	COPIL par action, comités de suivi Métro. Suivi tout au long de l'année, bilans mensuels et annuels
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	Liste des jeunes touchés à réaliser, fiches de suivi individuel, listing des actions entreprises.

Priorité n°1 Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance- **Accent sur la médiation et la communication préventive pour lutter contre la désaffiliation.**

TYPE D'ACTION A CONDUIRE

Intitulé de l'action	**Fiche Action B – Intervenir en milieu scolaire sur des problématiques ciblées en direction des jeunes**
Contexte et problématique	En 2013, dans l'ensemble du département, la proportion de faits de délinquance imputables à des mineurs s'élève à 18,83% pour des faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP). Certains jeunes de 8 à 14 ans sont des proies faciles pour les trafiquants. L'immersion dans le monde de l'argent facile fausse tout jugement de leur part. Au delà des risque pour la santé des jeunes, la consommation de produit psychoactifs peut provoquer un effet de stimulation physique et psychique, des effets hallucinatoires et un sentiment de toute-puissance qui peut conduire les consommateurs à des actes graves. Le développement des conduites à risque est très préoccupant. (consommation abusive d'alcool, jeux dangereux type foulard ou autres jeux de suffocation…) De plus en plus de jeunes sont victimes de violences répétées, verbales, physiques ou psychologiques. 10% des collégiens rencontrent des problèmes avec le harcèlement et 6% subissent un harcèlement jugé sévère ou très sévère (source MENJVA DEPP, enquête victimisation 2011 auprès de 18000 élèves). La pratique excessive de jeu vidéo, individuel ou multi joueurs en ligne, peut développer une véritable addiction, une perte de contrôle, un affaiblissement des relations sociales avec des répercussions sur le travail scolaire et les comportements. Certains phénomènes de repli identitaire sont préoccupants. Tous ces comportements ou phénomènes peuvent conduire le jeune à l'isolement social et au décrochage scolaire.
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Lutter contre le décrochage scolaire et le décrochage social. Prévenir les conduites addictives. Lutte contre le harcèlement scolaire et les phénomènes de « bouc émissaire ». Lutte contre les nouvelles menaces Internet et dérives sectaires. Lutte contre les jeux vidéo violents. Lutte contre les jeux d'alcool, notamment binge drinking et soirées « cartable ». Lutte contre les jeux dangereux type "jeu du foulard" ou autres jeux de suffocation. Lutte contre l'embrigadement des jeunes dans le trafic de drogue et l'argent facile.
Bénéficiaires	Jeunes victimes de violences (harcèlements, bouc émissaire…) Adolescents et jeunes adultes prioritairement les plus exposés aux conduites à risques. Jeunes en souffrance sociale, en voie d'isolement. Jeunes en risque de décrochage ou décrocheur scolaire. Jeunes primo délinquants, réitérants. Parents et Enseignants

PISTES DE TRAVAIL

Actions	Prévenir le décrochage scolaire par la mise en oeuvre de tutorats personnalisés et individuels dès les premiers signes. Former et sensibiliser les élèves et les équipes pédagogiques afin de lutter contre les phénomènes de harcèlement et de « bouc émissaire ». (Ville de Fontaine, « Mur des insultes » et dispositif « Sentinelles ») Favoriser les conditions (intervention en collège, lycées, formations..) pour que les adolescents puissent prendre conscience de leur mise en danger, de leurs conduites à risque, en milieu scolaire ou à l'extérieur (causes, actes, conséquences…) Éduquer à la santé (sexualité, drogues, conduites addictives, premiers secours interventions des pompiers..). Développer des actions visant à déclencher une réflexion personnelle chez le jeune. Développer des actions visant à promouvoir la citoyenneté et les comportements citoyens. Informer et sensibiliser aux dangers d'internet et réseaux sociaux (violences, sexualité, vie privée, vol d'identité…). Informer et sensibiliser les jeunes sur les dérives sectaires et les conséquences. Former et sensibiliser les jeunes sur le travail légal et le travail illégal et aux risques encourus.
Pilote	Ville, établissements scolaires, associations, en relation avec les services de l'Éducation Nationale pour les actions en milieu scolaire.
Partenaires impliqués	Partenariat missions locales, prévention spécialisée, associations de parents, services jeunesses, centre sociaux, CIO et toutes autres structures en lien avec les jeunes. Faire intervenir des **associations** des **acteurs institutionnels** de la prévention (Police, Gendarmerie, Pompiers). Nouer des partenariats étroits et efficaces mais différents selon la thématique (MILT, DASEN, INPES, PN, GN, SPIP, CDAD)
Calendrier de mise en œuvre	Dès le déploiement du plan départemental de prévention
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus et indicateurs précis à définir en amont du projet et lors de l'élaboration de l'action. Cependant : diminution du harcèlement, prise de conscience des harceleurs, diminution du décrochage.

Priorité n°1 Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance- **Accent sur la médiation et la communication préventive pour lutter contre la désaffiliation.**

TYPE D'ACTION A CONDUIRE	
Intitulé de l'action	**Fiche Action C - Lutter contre la dérive des jeunes de 8 à 14 ans dans le trafic de drogue ou toute autre activité illicite, en agissant fortement auprès de la famille.**
Contexte et problématique	Certains jeunes de 8 à 14 ans sont des proies faciles pour les trafiquants. Cette immersion dans le monde de l'argent facile fausse tout jugement de leur part, ils vivent parfois cela comme un vrai job. Souvent en phase de rupture familiale, et donc en grande souffrance, le jeune ne voit pas l'utilité de travailler à l'école, s'y ennuie et décroche. Rapidement il peut se prendre pour un caïd et entraîner d'autres jeunes vers la délinquance. Il n'est pas rare de voir de jeunes enfants discuter dans un coin de rue avec un guetteur. Chaque directeur de structure peut citer des exemples de très jeunes qu'ils ont vu peu à peu basculer dans la drogue et la délinquance. Parfois, les familles des ces jeunes sont dépassées par les évènements, parfois elles peuvent être impliquées dans ce trafic qui constitue une source de revenu pour la famille. Une étude récente (Rapport réalisé par Sandrine Astor et Sebastien Roché - « POLIS-autorité » octobre 2013) démontre que (extrait) "32% des élèves déclarent que leurs parents ou référents n'imposent que rarement, voire jamais un horaire pour rentrer. Les familles où les relations sont très bonnes sont celles, aux dires des élèves, où le niv supervision est le plus élevé et à l'inverse, celles où les relations sont médiocres sont aussi celles qui portent le moins d'intérêt à la façon dont les enfants gèrent leur temps libre".
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Lutter contre les ruptures familiales qui conduisent les groupes de délinquants à s'arroger l'autorité parentale et à utiliser ces jeunes dans le trafic. Extraire les jeunes guetteurs de la rue. Aider les parents parfois perdus à reconstruire un environnement familial favorable. Replacer le père, trop souvent absent, au centre du processus éducatif. Aider au renforcement de la supervision parentale en soirée.
Bénéficiaires	Jeunes en rupture familiale de 8 à 14 ans et en proie aux trafiquants et bandes délinquantes. Parents en difficultés parentales.

PISTES DE TRAVAIL	
Actions	Réunir les conditions pour que les parents expriment leur perte d'autorité dès les premiers symptômes. Développer des permanences et lieux d'écoute du type "SOS parents". Développer les points de rencontre pour que le parent puissent être écouté, guidé, alerté, et retrouver sa place sans être jugé. (MAison de l'enfance Bachelard, "Soirées citoyennes") Soutenir plus fortement les familles monoparentales. Développer le contrat de responsabilisation parentale (préconisé dans le rapport Bockel) qui ne doit pas être une sanction mais un tremplin pour les parents en difficulté. Développer les stages parentaux (loi 2007) dans les cas les plus préoccupants. Soutenir des actions visant à sensibiliser les entreprises dans le but de les amener à modifier leur organisation sur les horaires de ménage en particulier, tôt le matin ou en soirée. Promouvoir le conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF) notamment pour favoriser l'accompagnement parental des parent Renforcer le rôle des grands-parents et l'accent sur les liens intergénérationnels. Eviter pour l'avenir, la « case justice » en utilisant la procédure du « rappel à l'ordre » pour les incivilités.
Pilote du projet	Ville, structures en lien avec les jeunes et leurs familles.
Partenaires impliqués	Partenariat missions locales, prévention spécialisée, associations de parents, monde économique, services jeunesses, services sociaux, CIO et toutes autres structures en lien avec les jeunes et leurs familles.
Calendrier de mise en œuvre	Dès le déploiement du plan départemental de prévention
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	Affaiblir le rôle des bandes. Réduire la présence de groupes perturbateurs en soirée sur l'espace public enforcer le rôle des parents et la supervision familiale en soirée Diminuer le nombre de décrocheurs scolaire. Résultats attendus et indicateurs précis à définir en amont du projet et lors de l'élaboration de l'action.

Priorité n°1 Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance- **Accent sur la médiation et la communication préventive pour lutter contre la désaffiliation.**

TYPE D'ACTION A CONDUIRE

Intitulé de l'action	Fiche Action D – Accompagner le jeune, le rendre autonome et ouvert par une rupture avec le lieu de vie et une immersion en milieux inconnus
Contexte et problématique	Certains jeunes des quartiers, prisonniers de leur mode de vie ,n'ont qu'une vision restreinte de leur avenir et ont pour unique périmètre le quartier. Ils sont assez peu à s'engager dans des pratiques inhabituelles. Un certain nombre d'actions, culturelles et sportives, sont menées, visant à leur donner une ouverture extérieure. Ces actions, financées dans le cadre des VVV ou FIPD sont de courte durée, et bien que très intéressantes, ne permettent pas une immersion suffisamment longue pour agir sur les projets de vie des jeunes. Une immersion dans le temps en dehors du quartier (milieux inconnus) couplée aux attractions positives du quartier (structures d'animation du quartier, prévention spé..) est de nature à affaiblir les attractions négatives, particulièrement les activités économiques souterraines, et à ouvrir une nouvelle voie à ces jeunes.
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Offrir une nouvelle chance, par éloignement, par une nouvelle expérience (scolaire, sportive, culturelle, humanitaire, d'insertion...), à des jeunes, "enfermés" dans le quartier, prisonnier de leur mode de vie et dont les bandes délinquantes ont une forte emprise sur eux mais qui ont la volonté de s'extraire de cette spirale.
Bénéficiaires	Jeunes de 13 à 25 ans, en voie de marginalisation, primo délinquants, en décrochage scolaire et très exposés aux groupes de délinquants.

PISTES DE TRAVAIL

Actions	**Exemple d'actions et de dispositifs à promouvoir pouvant permettre à des jeunes de s'extraire d'une emprise:** Artistes en résidence scolaires (collège Aimé Césaire Grenoble) : Permettre un temps de vie commun entre artistes, élèves et enseignants au cœur des établissements afin de leur faire découvrir in situ et de manière privilégiée une voie possible. Volontaire solidaire (action en projet à la MJC Anatole France) : créer un électrochoc chez des jeunes en déviance et leur montrer, par une immersion longue en milieu montagnard qu'en dehors des murs de la cité, il y a un avenir possible. Ados tuteurs (Arapd Les petits débrouillards) : Capter des jeunes éloignés des sciences et les sensibiliser à la Culture Scientifique et Technique, accompagner des jeunes vers l'animation. L'orchestre des enfants (Le Prunier Sauvage): permettre à des jeunes des quartiers politique de la ville motivés, d'expérimenter une pratique artistique collective en jouant de la musique ensemble dans un cadre de formation de qualité. Etablissement Public d'Insertion de la Défense : L'EPIDE est un Etablissement Public d'Insertion de la Défense, dont la philosophie est de tendre la main à de jeunes volontaires voulant sortir de la spirale de l'échec, et par leurs efforts, retrouver des perspectives d'avenir pérennes. Ecole de la deuxième chance E2C : Elles ont pour objectif d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes de 18 à 25 ans sans qualification et sans emploi. Service Civique : engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme seuls comptent les savoir-être et la motivation. Les périodes militaires : stages de découverte de la vie militaire, d'une à quatre semaines, qui ont pour but de communiquer aux jeunes l'esprit de Défense. Organisées au sein de chaque armée, elles permettent aux jeunes de repousser leurs limites en développant leur goût l'effort et leur capacité à vivre en collectivité. Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté : les RLJC font connaître aux jeunes des quartiers sensibles l'ensemble des actions Plan d'égalité des chances du ministère de la Défense (tutorat, stages, périodes militaires, lycées de la défense, classes de défense et de sécurité globales, cadets, etc.)
Pilote	*Ville, structures en lien avec les jeunes et leurs familles.*
Partenaires impliqués	Partenariat missions locales, prévention spécialisée, services jeunesses, services sociaux, E2C, Ministère Défense, et toutes autres structures en lien avec les jeunes et leurs familles.
Calendrier de mise en œuvre	Dès le déploiement du plan départemental de prévention
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus et indicateurs précis à définir en amont du projet et lors de l'élaboration de l'action.

Priorité n°1 Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance- **Accent sur la médiation et la communication préventive pour lutter contre la désaffiliation.**

RAPPEL DE L'ACTION

Intitulé de l'action	Fiche Action E – Accompagnement psychologique individuel des jeunes, aide et écoute
Contexte et problématique	Les publics jeunes, plus particulièrement les publics jeunes en grande précarité et ceux habitant dans un quartier urbain sensible sont encore très éloignés d'une demande d'aide et de soutien individuels à propos de leur santé . Une première étape de remobilisation est parfois nécessaire pour une remise en route du lien social pour des personnes en grande précarité psychique avec des difficultés récurrentes ou chroniques qui rencontrent des difficultés à établir un lien avec des professionnels de l'écoute
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Repérer, écouter et orienter les personnes en situation de souffrance psychologique Coordonnées des actions spécifiques et adaptés les moyens humains et les outils pédagogiques Agir sur les violences sexuelles commises par les jeunes - recherche de sens et appui de la sanction
Bénéficiaires	Jeunes en soufrance psychologique Jeunes auteurs ou victimes de violences sexuelles

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Actions	Consolider et renforcer les l**ieux d'écoute**. Maintenir une offre ambulatoire de proximité - Améliorer la qualité de la prise en charge - Contribuer à la formation des jeunes professionnels de santé- Favoriser le travail en partenariat et en réseau : Création de Maison Pluridisciplinaire de Santé permettant une articulation de l'offre de soins . Favoriser une culture partagée dans le champ de la santé mentale et permettre l'apport de réponses adaptées et concertées . Développer la création de Conseils Locaux de Santé Mentale Pour les jeunes en grandes difficultés (financières, relationnelles, professionnelles) développer les postes de Psychologue , de Conseillère en économie sociale et familiale au sein des Missions Locales Développer des actions de remobilisation , de reprise de confiance Développer les postes de psychologues au sein des établissements accueillant des jeunes auteurs (établissement pénitentiaire, centre éducatif fermé)
Pilote	Mairies ou CCAS / Coordination Atelier Santé Ville / Coordination des lieux d'écoute
Partenaires impliqués	Missions Locale .Prévention Spécialisée. Bailleurs. Institutions et associations accueillants un public jeunes
Calendrier de mise en œuvre	Maintenir et renforcer les actions déjà en place. Augmenter la capacité d'accueil des lieux d'écoute.
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	Identification des lieux d'écoute par les partenaires de terrain Nombre d'actions mises en place en direction des professionnels de terrain Qualité du réseau de travail Suivi des indicateurs quantitatifs concernant l'état de santé des populations sur les quartiers prioritaires ainsi que l'évolution de l'offre de soin

Priorité n°1 Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance- **Accent sur la médiation et la communication préventive pour lutter contre la désaffiliation.**

TYPE D'ACTION A CONDUIRE

Intitulé de l'action	Fiche Action F – Recenser, capitaliser et coordonner les bonnes pratiques contre les occupations abusives de l'espace public ou privé par des jeunes en voie de marginalisation induisant des pratiques délinquantes.
Contexte et problématique	L'occupation voire l'appropriation de l'espace public ou privé par des groupes de jeunes en voie de marginalisation, primodélinquants ou délinquants est une problématique que connaissent de nombreuses communes. Ces occupations abusives, souvent accompagnées de dégradations, de consommation ou de trafic de stupéfiants, nuisent considérablement à la tranquilité des habitants ou riverains et mobilisent quotidiennement forces de sécurité, polices municipales, médiateurs, acteurs locaux et élus. Partout en France, on élabore des solutions qui par combinaison avec d'autres peuvent donner des résultats intéressants, pouvant être dupliquées. Or, il n'y a pas de véritable recensement et de capitalisation de ces bonnes pratiques.
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Identifier "ce qui marche" en matière de lutte contre les occupations abusives d'espaces publics ou privés. Disposer de fiches descriptives d'actions pouvant être dupliquées ou adaptées dans les espaces concernés. Reconquérir l'espace public ou privé occupé abusivement.
Bénéficiaires	Habitants des immeubles concernés par ces regroupements, jeunes, adultes, personnes agées exclus de l'espace public sous la pression des groupes.

PISTES DE TRAVAIL

Actions	Activer quatre réseaux : le réseau des délégués de Préfet le réseau des délégués à la cohésion police population le réseau police appui aménagement urbains le réseau des bailleurs Mettre en commun les actions qui donnent des résultats Matérialiser ces actions sur une fiche spécifique et la mettre à disposition des acteurs
Pilote	Il s'agit pour les quatres acteurs ci-dessus de développer, chacun dans son réseau, ces échanges d'expériences. Cela permettra de mettre en commun des fiches "solutions". Intermédiaire des CLSPD et CISPD à privilégier pour capitaliser ces bonnes pratiques. Il ne s'agit pas d'une action nécessitant un porteur, ni d'un besoin de financement.
Partenaires impliqués	Préfecture, DDSP, Gendarmerie, Bailleurs.
Calendrier de mise en œuvre	Action pouvant être mise en œuvre très rapidement
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	Etre en mesure, dès le signalement d'une occupations abusives, de proposer des actions correctrices. Proposer aux élus, habitants, bailleurs, les solutions les plus adaptées à une situation.

Priorité n°1 Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance- **Accent sur la médiation et la communication préventive pour lutter contre la désaffiliation.**

RAPPEL DE L'ACTION

Intitulé de l'action	Fiche Action G – prévention de la récidive chez les jeunes sous main de justice
Contexte et problématique	La situation des mineurs et jeunes majeurs récidivistes ou réitérants est une préoccupation dominante des pouvoirs publics dans le domaine de la prévention. Les jeunes placés sous main de justice rencontrent des problèmatiques multiples dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle , de la santé, de l'accès au droit, du logement ce qui nécessite un engagement de tous les acteurs , un renforcement du partenariat et une mobilisation des dispositifs de droit commun ou dédiés .
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Prévenir la récidive des jeunes sous main de justice Remobiliser les jeunes dans la construction d'un projet professionnel Apporter de réponses personnalisées et accompagner l'accès aux différents dispositifs Surmonter les freins à l'insertion sociale et professionnelle Sensibiliser aux risques de comportements déviants Inciter les jeunes à réfléchir sur les conséquences de leurs actes et sur la place des victimes
Bénéficiaires	Mineurs et jeunes majeurs sous main de justice, réitérants, sortants de prison .

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Actions	-Poursuivre et améliorer le développement de **mesures alternatives** à l'incarcération (TIG, mesures de réparation, Placement extérieur.....) -Développer **les chantiers d'insertion** -Poursuivre et améliorer l'accompagnement de parcours d' **aménagement de peine** en favorisant l'insertion professionnelle et sociale du condamnés (Parcours vers l'emploi individualisés et personalisés). -Poste de **Référents justice** Mission Locale . -**Permanences d'accès aux droits** en établissements pénitentiaires et **orientations et accompagnement vers les dispositifs de droit commun** **-Expo 13/18 Questions de Justice** et autres actions de prévention dans les établissemnts scolaires
Pilote	SPIP, PJJ
Partenaires impliqués	L'Education Nationale, les missions Locales, les Parquets, Police, Gendarmerie, Pompiers, les collectivités territoriales. Les associations habilitées (AREPI- ETAPE) - l'association d'aide aux Victimes (AIV).
Calendrier de mise en œuvre	La mise en œuvre de certaines actions est en lien avec la situation pénale des bénéficiaires entre 6 mois et 2 ans
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus: Mesurer l'écart en terme de récidive entre les jeunes ayant fais l'objet de mesures personalisées et les jeunes qui ne sont pas suivis Favoriser la mobilisation des acteurs auprès du public Indicateurs d'évaluation: Nombre de mesures alternatives à l'incarcération prononcées Nombre de lieu d'accueil pour les TIG et les Travaux non rémunérés Nombre de jeune inscrits dans les dispositifs Nombre de parcours vers l'emploi

Priorité n°1 Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance- **Accent sur la médiation et la communication préventive pour lutter contre la désaffiliation.**

RAPPEL DE L'ACTION

Intitulé de l'action	**Fiche Action H – Accompagnement psychologique, cellule familiale**
Contexte et problématique	Les adolescents restent fréquemment isolés dès qu'ils sortent du cadre amical, réinstaurer un lien familial est central dans la prévention de la délinquance afin de créer une présence dissuadant ou en tout cas équilibrant le jeune. Recréer une cellule familiale pourra réinstaurer l'envie pour le jeune de rester chez lui, le démantèlement des « bandes » et groupes délinquants pourrait ainsi en être facilité. Certains jeunes de 8 à 14 ans sont des proies faciles pour les trafiquants. Cette immersion dans le monde de l'argent facile fausse tout jugement de leur part, ils vivent parfois cela comme un vrai job. Souvent en phase de rupture familiale, et donc en grande souffrance, le jeune ne voit pas l'utilité de travailler à l'école, s'y ennuie et décroche. Les parents sont souvent dans l'incapacité d'apporter un soutien présentiel, psychologique et intellectuel.
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	**Casser les dynamiques de groupes observées par le soutien à la parentalité** par la mise en œuvre d'actions de conseil et de soutien à la fonction éducative. Favoriser le dialogue et la médiation afin de recréer de la confiance au sein du noyau familial. Réunir les conditions pour que les parents expriment leur perte d'autorité dès les premiers symptômes. Soutenir plus fortement les familles monoparentales.
Bénéficiaires	Familles en faisant la demande et/ou suite à des conflits afin d'éviter le cadre de la justice.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Actions	Dans cette perspective, les maires qui le souhaitent pourront mettre en place un conseil pour les droits et devoirs des familles (**CDDF** Beaurepaire) notamment pour favoriser l'accompagnement parental pour les parents rencontrant des difficultés à maintenir un lien d'autorité sur leurs enfants mineurs et pour réinstaurer un dialogue familial. De plus, des **instances de remédiation** peuvent être instaurées au sein de la cellule familiale. Des lieux d'écoute réservés aux parents seraient également disponibles afin de les entendre sans leurs enfants et hors du lieu familial (**SOS Parents**). Le « **soutien à la fonction parentale** » permettra d'observer sans intervenir mais de créer un espace de dialogue pour la famille en difficulté. En ce sens, le rôle des grands-parents et l'accent sur les **liens intergénérationnels** sont à favoriser en cherchant à impliquer les anciennes générations dans la scolarité de leurs petits-enfants par l'intermédiaire d'une alphabétisation renforcée par exemple (ouverture de cours spécifiques). En ce qui concerne les conflits ancrés, à l'avenir éviter la case justice en utilisant la procédure du « **rappel à l'ordre** » , par le Maire, pour les incivilités. Développer le contrat de **responsabilisation parentale** (préconisé dans le rapport Bockel) qui ne doit pas être une sanction mais un tremplin pour les parents en difficulté. Développer les stages parentaux (loi 2007) dans les cas les plus préoccupants.
Pilote	Mairies
Partenaires impliqués	Associations, CCAS, Parquets
Calendrier de mise en œuvre	Mises en place différentes selon les lieux, les besoins et les problématiques rencontrées. Accent sur les deux ZSP. CDDF déjà en place en 2013, à poursuivre.
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	Diminution des groupes et bandes, squat des locaux communs des immeubles surtout en soirée et la nuit (nombre d'interventions de police de nuit).

Priorité n°2 Programme d'action pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes – **Accent sur la transparence et l'accessibilité**.

RAPPEL DE L'ACTION

Intitulé de l'action	Fiche Action A – Intervenant social en police et en gendarmerie
Contexte et problématique	Améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales, en commissariat et en gendarmerie. Policiers et gendarmes sont confrontés à des situations diverses, qui relèvent plus d'une intervention sociale que d'une mission de sécurité publique et face auxquelles ils se trouvent relativements démunis
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Mettre en place une approche globale efficace dans la prise en charge des victimes sur le département : **formation de personnels** (médiateurs sociaux, policiers, gendarmes), **conditions matérielles** d'accueil en préservant la confidentialité des victimes par des aménagements adéquats au sein des commissariats et brigades de gendarmerie. L'intervenant social assure une prise en charge de premier niveau de la personne reçue mais n'a pas vocation à traiter les situations dans la durée. Il occupe des fonctions d'accueuil, d'écoute, il évalue la situation, la nature des besoins et oriente la personne reçue vers les services compétents (CCAS, services sociaux du conseil général). Il réalise l'intervention de proximité dans l'urgence si nécessaire (actes éducatifs ou de médiation sociale, action de soutien....).
Bénéficiaires	Les victimes de violences intrafamiliales, les femmes victimes de violences conjugales.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Actions	Le partenariat est une composante essentielle du travail de l'intervenant social. Dans le département de l'Isère une relation de confiance instaurée avec un réseau d'acteurs locaux permet d'orienter les bénéficiaires du dispositif vers les structures adaptées. **1- Formation** des gendarmes et policiers, psychologues => 2006 véritable **pôle d'aide aux victimes** + chaque département bénéficie de **Brigade de Protection des Familles**. **2**-Postes **d'intervenants sociaux** en commissariats et brigades à maintenir (Coordination sociale CCAS Villefontaine et CCAS de l'Isle d'Abeau). 3- **Accueil de jour** pour les femmes victimes de violences (plusieurs antennes en Isère = associations). **4-** Instances de **travail thématiques** et développement des **points d'accès au droit** SPIP. **5- Permanences psychologiques et juridiques d'aide aux victimes**(CCAS Échirolles, AIV CG38, locaux d'associations, commissariats, gendarmeries).
Pilotes	Association d'aides aux victimes, CCAS des communes, CLSPD, CISPD
Partenaires impliqués	Police Nationale, Gendarmerie, Parquet, Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), Conseil Général, Communes, Association d'aides aux victimes, Déléguée départementale aux droits des femmes.
Calendrier de mise en œuvre	Si les tâches réalisées par les intervenants sociaux en police et en gendarmerie sont similaires, les modalités d'exercice du métier sont différentes (gouvernance du poste, installation....). Multiplier les postes d'intervenants sociaux en police et gendarmerie et développement des dispositifs d'accueil et d'écoute avant septembre 2014.
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	L'action de l'intervenant social doit permettre une amélioration de l'accueil des victimes et favoriser la prévention de la récidive. Etat du nombre des personnes suivies (femmes, enfants, hommes…) ainsi que la nature des problématiques des personnes accueillies (conflits conjugaux, conflits intrafamilliaux.....).

Priorité n°2 Programme d'action pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes -**Accent sur la transparence et l'accessibilité**.

RAPPEL DE L'ACTION

Intitulé de l'action	Fiche Action B – Référent pour les femmes victimes de violences au sein du couple
Contexte et problématique	Dans de nombreux cas, l'absence d'autonomie matérielle des femmes victimes les empêchent de sortir du cercle vicieux de la violence. Elles ne peuvent quitter une situation qui les oppresse faute de moyens et de soutien. La nécessité impérieuse d'un prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants s'impose.
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Développer une prise en charge globale dans la durée des femmes victimes de violences au sein du couple, à travers la création au niveau local de postes "référents pour les femmes de victimes de voilences au sein du couple". Cette interlocutrice unique et de proximité apporte une aide aux victime elle répond à leurs besoins multiples (accueil, information, conseil et aide jurique, hébergeent, relogement, soutien psychologique...).
Bénéficiaires	Les femmes victimes de violences de la part de leur conjoint, concubin, partenaire ou ex conjoint,ex concubin ou ex partenaire, ainsi que leurs enfants.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Actions	La référente pour les femmes victimes de violences au sein du couple n'a pas vocation à se substituer aux acteurs et services existants dans le processus d'aide. Elle a pour mission de veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour concourir à l'autonomie de la femme victimes de violences. Elle est chargée de réaliser avec elle, **dans le respect du secret de l'enquête et de la procédure judiciaire**, une évaluation exhaustive de la situation, des besoins, de définir les démarches à effectuer, de les faciliter en assurant la coordination des différents intervenants et dispositifs .
Pilotes	Le Préfet du Département (Direction Départementale de la Cohésion Sociale - Délégation Départementale aux Droits des Femmes)
Partenaires impliqués	Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes, Police Nationale, Gendarmerie, Procureurs de la République, Intervenants sociaux en commissariat ou en brigades de gendarmerie, Conseil Général, Acteurs de l'hébergement et du logement, Associations d'aides aux victimes notament celles spécialisées dans l'accueil des femmes victimes de violences.
Calendrier de mise en œuvre	Mise en place de l'action en 2013, sur l'ensemble du département. Un référent sur chacun des trois arrondissements : Grenoble, La Tour du Pin, Vienne. Postes portés par l'association Issue de Secours. L'action a été élaborée avec la Déléguée départementale aux droits des femmes et le Cabinet du Préfet. Les moyens humains mis en place l'ont été après la réalisation d'un diagnostic des besoins. Le nombre de personnes suivies par référent, sur son sectreur d'intervention a été établi suite à une concertatin au niveau local.
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	Meilleure prise en charge des femmes victimes de violences, coordination de l'ensemble des acteurs locaux concernés par cette problématique. Des bilans sont fournis au Cabinet du Préfet et à la DDCS - Délégation Départementale aux Droits des Femmes (nombre de personnes suivies, réponses apportées...).

Priorité n°2 Programme d'action pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes -**Accent sur la transparence et l'accessibilité**.

RAPPEL DE L'ACTION

Intitulé de l'action	Fiche Action C – Prévenir la récidive Prise en charge des auteurs.
Contexte et problématique	La prévention de la récidive doit être placée au cœur de la politique départementale de prévention de la délinquance notamment en ce qui concerne toutes les formes de violences et agressions faites aux femmes.
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Préparer la sortie de prison des auteurs incarcérés. Un contrôle judiciaire et socio-éducatif est à mettre en place par l'intermédiaire de groupes de paroles, d'entretiens thérapeutiques.... La responsabilisation des auteurs de violence et leur sensibilisation aux problématiques des relations hommes-femmes sont essentielles.
Bénéficiaires	L'ensemble des auteurs connus pour avoir commis des actes de violences conjugales, familiales, intra familiales, viols (sortants de prison, détenus, récidivistes…).

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Actions	**1- Interventions de référents justice** des Missions locales de Grenoble et du Nord Isère à la Maison d'Arrêt de Varces et au Centre de détention de Saint Quentin Fallavier en étroite relalation avec le SPIP pour préparer les sorties de prison. **2- Prise en charge des auteurs** par l'association PASSIBLE. **3- Renforcement de l'offre de soins** pour les auteurs d'infractions sexuelles. **4- Accentuer les groupes de paroles** pour les auteurs et les inciter à y participer. **5- Assurer un suivi hors cadre juridique** du sortant de prison sur la base du volontariat. **6- Interventions autour des principes fondamentaux** tels que l'égalité hommes-femmes. **7- Stages de parentalité pour les primo-délinquants** impliqués dans des violences intrafamiliales, 3 à 4 stages par an avec bilan de participation active (TGI Bourgoin). **8- Centraliser ces actions** autour du Plan de Prévention de la Récidive (PPR).
Pilote	Service d'Insertion et de probation (SPIP), Parquets, Préfecture Cabinet (Chargé de mission prévention de la délinquance).
Partenaires impliqués	Parquets, Service d'Insertion et de Probation (SPIP), Préfecture Cabinet, Missions locales de Grenoble et du Nord Isère, Maison d'Arrêt de Varces, Centre de détention de Saint Quentin Fallavier, Communes, CCAS de La Tour du Pin, Associations notamment celles habilitées Justice (AREPI, PASSIBLE...).
Calendrier de mise en œuvre	Poursuivre et développer les actions. Assurer une coordination et un partenariat de l'ensemble des acteurs et des dispositifs.Comité de pilotage annuel des réréferents justice Missions locales et Comité de pilotage annuel des sortants de prison.
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	Suivi des sortants de prison rencontrés en détention pour faire un point de situation à 3 ou 6 mois (logement, activité, soins...). Nombre de personnes rencontrées et d'entretiens effectués, dans quel cadre et par quel intervenant (en détention hors détention, référents justice mision locale ou autre intervenant, association ou institutionnel).

Priorité n°2 Programme d'action pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes – **Accent sur la transparence et l'accessibilité**.

RAPPEL DE L'ACTION

Intitulé de l'action	Fiche Action D – Intervenir en milieu scolaire pour prévenir les violences sur les femmes et au sein du milieu familial
Contexte et problématique	« Loi du silence » pesante autour des questions de violences conjugales et familiales, il est alors nécessaire de faire parler les adolescents confrontés à ce problème afin qu'ils ne reproduisent pas les comportements vus et subis. Les violences entre garçons et filles restent fréquentes dans les établissements scolaires, il faut alors pouvoir gérer les comportements agressifs notamment dus à la puberté.
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Repérer les futures violences au sein des relations entre jeunes dès le collège pour anticiper les comportements adultes. Informer sur les violences visualisées notamment par le biais des médias et nouvelles technologies et en cas de situations familiales violentes.
Bénéficiaires	Jeunes collégiens et lycéens.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Actions	**1- Interventions** multiples en établissements scolaires : information cyber sur le danger violences sur internet, interventions : Délégué du Procureur, SPIP, DTPJJ, Pôle Anti Discrimination. **2- Intervention de médiation**, déceller les comportements à risques au sein des relations entre jeunes (milieu associatif). **3- Prévention** dans le domaine de la santé, formation aux gestes de premier secours.
Pilote	Education Nationale : Rectorat, DASEN.
Partenaires impliqués	Justice (Parquets), Education nationale, Police/Gendarmerie, Pompiers, Protection Judiciaire de la Jeunesse(PJJ), Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP),Communes, Conseil Général, Milieu associatif.
Calendrier de mise en œuvre	Poursuivre, développer et coordonner ces interventions. Veiller à ne faire intervenir que des acteurs bien ciblés et à répartir les interventions géographiquement et dans le temps. Depuis 2013, une action "Prévention santé, formation aux gestes de premier secours" a été mise en place à Beaurepaire elle permet d'appréhender la relation filles-garçons.
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	Diminution des faits de violence au sein et aux abords des établissements scolaires. Nombre des jeunes mis en cause.

Priorité n°3 Programme d'action pour améliorer la tranquillité publique – **accent sur la prévention situationnelle et présentielle**.

RAPPEL DE L'ACTION

Intitulé de l'action	Fiche Action A – Inciter à la coopération entre les acteurs luttant conte la délinquance.
Contexte et problématique	Les maires sont de plus en plus sollicités par la population exposée au quotidien à différentes formes d'insécurité. Des réponses concrètes et adaptées doivent être apportées, associant présence sur le terrain, concertation et action. Conformément à la Stratégie Nationale, les CLSPD et CISPD sont incités à adopter des schémas locaux de tranquillité publique s'appuyant sur un état des lieux des dispositifs existants, un diagnostic complet permettant d'identifier les phénomènes de délinquance sur les différents lieux et de les mettre davantage en relation. Ces schémas intègrent la prévention situationnelle (vidéo-protection entre autres) et le renforcement de la présence humaine dans l'espace public. La coopération entre acteurs de la lutte contre la délinquance reste centrale et cruciale.
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	**Institutionnaliser** les stratégies de prévention de la délinquance au niveau local. Identifier les zones, périodes les plus criminogènes et prendre en compte l'ensemble des problèmes rencontrés afin d'établir une stratégie globale et concrète de lutte contre la délinquance. Valoriser la **communication** et la **coopération** entre acteurs. Repérer et mettre en oeuvre le suivi de situations individuelles
Bénéficiaires	Jeunes , familles domiciliés dans les quartiers prioritaires et plus particulièrement en ZSP

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Actions	**Adoption des schémas de tranquillité publique** au sein des CLSPD (accent ZSP) qui restent l'instance de coordination principale pour les acteurs de la prévention de la délinquance. Mise en place d'un **observatoire prévention sécurité** au niveau de l'agglomération au bénéfice de l'ensemble du CISPD et une convention pour la coopération entre acteurs. **Mise en place de groupes partenarials opérationnels** qui concourrent à la prévention de la délinquance des mineurs et jeunes majeurs et participent à la lutte contre le décrochage scolaire - mise en place d'une cellule coordination mineur - mise en place d'une cellule partenariale de suivi individuel au niveau de la ZSP d'Echirolles. Généralisation de la rédaction et signature de la charte de déontologie. Gérer la transmission de l'information et les analyses chiffrées ainsi qu'un Comité technique de la stratégie nationale pour réévaluer régulièrement l'application . Bilan fait tous les deux ans sur le sentiment d'insécurité à poursuivre notamment au niveau des transports (SEMITAG).
Pilote	Préfecture, Mairies, EPCI
Partenaires impliqués	Partenaires CLSPD CISPD (PN, GN, PM, SPIP, PJJ, Parquet, Préfecture, organismes de transports, bailleurs sociaux, mairies...) Education Nationale
Calendrier de mise en œuvre	Avant fin 2014. Convention Métro à décliner sur des territoires spécifiques en mai 2014. Bilan sentiment d'insécurité à réaliser au cours de l'anneée 2014.
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	Évaluation annuelle de la mise en œuvre des Schémas locaux de tranquillité publique Observatoire prévention sécurité agglomération grenobloise Suivi des indicateurs quantitatifs dans le domaine de la tranquilité publique Suivi des indicateurs quantitatifs sur le nombre de décrocheurs

Priorité n°3 Programme d'action pour améliorer la tranquillité publique – **accent sur la prévention situationnelle et présentielle**.

RAPPEL DE L'ACTION

Intitulé de l'action	Fiche Action B – Impliquer, former et informer les citoyens pour prévenir la délinquance et valoriser la tranquillité publique
Contexte et problématique	Les forces de l'ordre tentent au quotidien d'établir des liens avec la jeunesse mais peu d'actions sont réellement institutionnalisées. Incompréhension entre forces de l'ordre et citoyens entraînant dégradations, refus de l'autorité et escalade de la violence. Il existe souvent une distance naturelle entre les jeunes et les forces de sécurité. Il serait nécessaire de renforcer le lien entre les jeunes et les forces de l'ordre , en particulier dans les ZSP mais également dans les autres communes afin de créer de la proximité et améliorer la capacité de réponse de ces forces de sécurité. Grosses difficultés voire impossibilité pour les victimes de nuisances de retrouver leur tranquillité par leur propre action.
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Faire évoluer les comportements par l'information, la formation, la connaissance des acteurs locaux. Rapprocher les forces de l'ordre de la population notamment des jeunes. Lutter contre les stéréotypes réciproques, apaiser les tensions. Développer les actions destinées à renforcer le lien au quotidien entre les forces de sécurité et les jeunes afin de ne pas inscrire ces contacts dans une récurrence répressive. Créer les conditions d'un apprentissage apaisé des règles qui facilitent la vie en société
Bénéficiaires	Les habitants, en priorité les jeunes mais aussi des "militants historiques" recroquevillés sur des schémas surannés. Les forces de l'ordre, jeunes arrivants méconnaissant les quartiers "sensibles"et policiers chevronnés peu enclins à faire évoluer leurs perceptions.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Actions	**1**- Renforcer les liens entre police et population avec des temps d'échanges ponctuels entre la police nationale et les citoyens dans les quartiers (action phare de l'avenant expérimental, actions déja mises en place à Grenoble, partenariat en cours entre DDSP et ville d'Echirolles). Mieux communiquer sur le travail réalisé par les forces de l'ordre, notamment dans leur recherche de la proximité. Faire **intervenir la police dans les établissements** pour faire connaître leur métier (s'appuyer sur l'Ecole de la Paix). **Partenariat DDSP et mairies. 2- Participation d'habitants à la commission prévention sécurité (Echirolles)** tous les deux mois dans chaque centre social sous la coordination du CLSPD, de la police municipale et du délégué Cohésion police-population. Renouveler l'expérience d'un sondage sur l'image de la PN, en améliorant la communication en amont et en associant les services prévention des villes et certains habitants. Mettre en oeuvre les actions de sensibilisation des nouveaux policiers à leur environnement professionnel : rôle majeur des D P. Déja réalisé: présentation par DP de la ZSP.
Pilote	CLSPD
Partenaires impliqués	DDSP,Délégué du Préfet, Délégué Cohésion police-population, Communes.
Calendrier de mise en œuvre	Commission prévention sécurité déjà en place en 2013. Partenariat DDSP et mairies en mai 2014 . Protocoles et guides de situations à rédiger courant 2014. Conseils de quartiers à mettre en place dans l'année 2014. Etendre ce type d'actions sur d'autres territoires notamment en zone gendarmerie
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	A moyen terme : meilleure connaissance réciproque, apaisement de tensions anciennes. A plus long terme, intégration de la police (BST notamment) dans le "paysage" des quartiers. Nombre de rencontres organisées entre les forces de sécurité et les jeunes Taux de diminution de la délinquance chez les jeunes, notamment des mineurs mis en cause

Priorité n°3 Programme d'action pour améliorer la tranquillité publique – **accent sur la prévention situationnelle et présentielle**.

RAPPEL DE L'ACTION

Intitulé de l'action	Fiche Action C – Aménager l'espace urbain pour diminuer les sources d'insécurité.
Contexte et problématique	L'espace urbain mal organisé peut inciter à l'acte délinquant ; il s'agit donc d'en apporter une approche globale. La conception de certains quartiers reste mal adaptée pour prévenir de la délinquance (accès forces de l'ordre difficile, favorise trafics...) et les défauts d'entretien sont légions. De plus, l'usage des caméras de vidéo-protection permettra de dissuader des actes délinquants et, le cas échéant, de pouvoir surveiller et punir.
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Il est donc nécessaire d'améliorer les aménagements territoriaux pour rendre les espaces publics lisibles aux yeux des citoyens et usagers ce qui permettrait également de valoriser le lien social. Le développement des parcs de vidéo protection reste une priorité. Cette prévention situationnelle ne vise pas les individus mais les situations propices à la réalisation d'un délit. Elle englobe, en plus de la vidéo protection et des aménagements urbains, la réalisation d'expertise, de diagnostic de sécurité préalablement à ces aménagements.
Bénéficiaires	Les usagers des espaces publics ansi que les habitants de la commune. La zone identifiée est variable en fonction de la taille de la commune et des quartiers : territoires prioritaires (zone de sécurité prioritaie, contrats urbains de la politique de la ville).

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Actions	**1- Réaliser au préalable de tout aménagement des consultations de sûreté** (entretien unique dans les locaux de la police ou de la gendarmerie pour une population ciblée), puis si besoin est des **diagnostics de sûreté** (document écrit simplifié) et **des audits de sûreté** (analyse d'un site complexe pour déterminer les zones attractives pour les délinquants et les préconisations d'actions). Enfin des **études de sécurité et de sûreté publique (ESSP)** sont obligatoires à la réalisation de certains projets d'aménagements de lieux ouverts au public. Grâce à des outils => **2-** Veiller à la bonne marche des **éclairages publics** notamment dans les lieux les moins sécurites comme les gares (La Côte St André 2014). **3- Consolider le système de vidéo-protection dans les transports en commun (TAG)** et développer l'usage de matériels de protection dans les transports contre les agressions et jets de pierres. **4** - Développe l'usage des **caméras** de surveillance dans les halls **d'immeubles** et installer des **portes sécurisées** avec accès avec badges. **5-** Développer les parcs de **vidéo-protection** **dans les villes et quartiers ciblés ainsi que dans des collèges placés en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP).** **6-** Créer de nouveaux **centres de supervision urbaine (CSU)** pour centraliser les images des caméras de vidéo protec et associer les bailleurs à ce déport d'images.
Pilote	Collectivités, CLSPD/CISPD.
Partenaires impliqués	Police Nationale, Gendarmerie, Police Municipale, Mairies, Préfecture (Cabinet), Bailleurs sociaux, SEMITAG.
Calendrier de mise en œuvre	Poursuivre les consultations, diagnostics, audits et études de sûreté (ESSP depuis 2007). Maintenir en l'état et développer le parc de caméras de vidéo protection notamment dans les transports en commun (depuis 2008 TAG), et dans les centres ville commerçants (Echirolles, Bourgoin Jallieu, Beaurepaire, Vienne, Voiron....). Créer de nouveaux CSU et y associer les bailleurs (première expérience déport des images des partie communes du bailleur SDH vers CSU d'Échirolles).
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	• Réalisation d'un travail partenarial au moment de la conception des zones d'habitat • Nombre de quartiers traités et retour des habitants à travers des sondages d'opinion • Publication du nombre d'emplois générés, du nombre de structures bénéficiaires et créées • Publication régulière d'un bilan quantitatif et qualitatif • Nombre de zones identifiées et de démarches formalisées pour les quartiers situés en ZSP

Priorité n°3 Programme d'action pour améliorer la tranquillité publique – **accent sur la prévention situationnelle et présentielle**.

RAPPEL DE L'ACTION

Intitulé de l'action	Fiche Action D – Renforcer la présence humaine dans l'espace public afin de prévenir les actes délinquants.
Contexte et problématique	Face aux dégradations multiples, nuisances sonores, occupations intempestives et continues de lieux communs, les habitants n'ont plus la possibilité de se sentir chez eux au sein des quartiers les plus défavorisés. Il est donc urgent qu'ils puissent se réapproprier leurs espaces communs, nous devons donc rendre ces lieux accessibles à tous et réinstaurer un climat positif, facteur de lien social. En effet, le sentiment d'insécurité assez fort qui prédomine dans les esprits des citoyens concernés ne fait que consolider ces situations de ségrégation spatiale et il est nécessaire de mettre en place un cercle vertueux générateur de paix, de stabilité et de cohésion.
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	La présence humaine reste indispensable pour apaiser les tensions sur la voie publique et ce en ce qui concerne policiers municipaux, médiateurs sociaux, bailleurs, opérateurs de transport, associations... Par là, le réseau des délégués du Préfet est un pilier essentiel permettant d'affirmer la présence de l'État au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des ZSP, ils permettent un lien direct entre l'État et les partenaires de terrain.
Bénéficiaires	L'ensemble de la population (résidents, jeunes, commerçants) notamment sur les territoires les plus soumis à des actes troublant la tranquillité publique et qui génèrent de l'insécurité.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Actions	**1- Améliorer l'articulation entre médiation de nuit et professionnels de la prévention en journée : les temps de rencontre entre les acteurs de jour et de nuit sont à organiser afin de rendre les actions entreprises et les discours tenus cohérents (Régies de quartiers ZSP Grenoble Échirolles). Coordonner la médiation de nuit à l'échelle de l'agglomération grenobloise et renforcer une présence social quotidienne humaine dans l'espace public zone CUCS en tissant des liens avec les habitants les plus jeunes (animateurs centre Nymphéa et points Écoute Conseils Orientation). Professionnaliser la médiation et rassembler ces professionnels lors de Veilles de quartiers (CCAS la Tour du Pin). 2- Coordonner l'action des policiers municipales et des forces de l'ordre et renforcer la présence des forces de l'ordre en ZSP. 3- Maintenir une présence régulière de proximité des bailleurs pour rassurer les locataires et dissuader les actes délinquants. 4- Renforcer la coordination avec les opérateurs de transport et la présence d'agents dédiés aux missions de prévention : rendre l'intervention des services de police sur le réseau plus aisée, rapid**
Pilote	CISPD/CLSPD
Partenaires impliqués	Police Nationale, Police Municipale, Gendarmerie Nationale, CCAS, Communes, Bailleurs, Habitants, Milieu Associatif.
Calendrier de mise en œuvre	Médiation de nuit à l'échelle de l'agglomération grenobloise → Comité créé fin 2011 avec l'ensemble des acteurs concernés (élus, Préfecture, techniciens des collectivités, AGIL, Régie de quartier Villeneuve, représentant des bailleurs= ABSISE). Réunion des professionnels de la médiation de nuit lors de Veille de quartiers → mise en place en 2013 OPAC 38 projet PLURALIS mutualisation 2014. Action Tranquillité Résidentielle CCAS la Tour du Pin déjà mise en place. Systématiser, développer et organiser la médiation de nuit par quartiers et opérateurs. Développer le nombre d'agents TAG dédiés à la prévention surtout la nuit.
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	Définir une stratégie locale prenant en compte l'ensemble des problèmes recensés par les acteurs, apporter une réponse adaptée aux différents types de faits analysés. Identifier des périodes (le soir, les vacances scolaires) et des lieux (abords des établissements scolaires, stations de réseaux de transport, équipements publics, halls d'immeubles, etc.) les plus criminogènes dans un diagnostic exhaustif Bilan indiquant le nombre et le type d'interventions, le nombre de personnes rencontrées pour quelle problématique, quelle réponse apportée.

Priorité n°3 Programme d'action pour améliorer la tranquillité publique – **accent sur la prévention situationnelle et présentielle**.

RAPPEL DE L'ACTION

Intitulé de l'action	Fiche Action E – Déployer les réseaux d'alerte rapide par SMS.
Contexte et problématique	De nombreux commerces font l'objet de vols avec agressions de plus en plus violentes souvent vols à main armée.
Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Les réseaux d'alerte rapide par SMS permettent de porter à la connaissance de publics cibles des phénomènes de violence (vols à main armée ou avec violence, vols à l'étalage, cambriolages notamment). Ces dispositifs ont notamment été développés à destination des commerçants de la commune de Grenoble, à travers le réseau « Alerte commerce » qui permet à la police d'envoyer des messages d'alerte en temps réel aux commerçants lorsque des actes délictueux sont constatés dans une rue ou un quartier. Ce dispositif, qui s'adresse aux commerçants les plus exposés aux phénomènes de violence (bijoutiers, buralistes, stations-services, boulangers notamment), gagnerait à être étendu et généralisé à d'autres publics cibles
Bénéficiaires	Les commerçants notamment les plus exposés aux phénomènes de violence : bijoutiers, buralistes, stations-services, boulangers.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Actions	En Isère, le dispositif « Alerte commerce » a été mis en place sur la commune de Grenoble, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, la DDSP, le Groupement de gendarmerie et le soutien des unions commerciales, il est notamment déployé sur l'ensemble de la ZSP de Grenoble-Echirolles. Une charte de bonne conduite a été signée. Des initiatives devraient être engagées vis-à-vis d'autres publics cibles ainsi que sur d'autres territoires.
Pilote	CISPD/CLSPD.
Partenaires impliqués	Chambre de Commerce et d'Industrie, Police Nationale, Gendarmerie, Police Municipale, Unions commerciales, Communes
Calendrier de mise en œuvre	Au niveau de la commune de Grenoble un CLSP Commerces a été créé en 2011, des réunions se tiennent sur les différents secteurs de la commune. Dispositif à élargir dans les prochains mois sur d'autres territoires et à l'intention d'autres activités commerciales.
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	Nombre de signalements par les forces de l'ordre· Nombre de SMS d'alerte et de vigilance adressés· Nombre de contacts dans les listes de diffusion· Nombre d'actions de formation et de sensibilisation menées.

ANNEXE N°2 :

CANEVAS INDICATIF POUR L'ELABORATION ET L'ARCHITECTURE DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Annexe 2 : Canevas indicatif pour l'élaboration et l'architecture du plan local de prévention de la délinquance

Contrat local de sécurité /

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance /

Plan local d'actions de prévention de la délinquance

I) Diagnostic local

- Caractéristiques de la délinquance dans la commune ou l'intercommunalité
- Territoires prioritaires

II) Mise en œuvre des trois programmes d'actions dans la commune ou l'intercommunalité

A partir des besoins repérés et des dispositifs existants, le plan local a vocation à intégrer les programmes d'actions inscrits dans la stratégie nationale[1] et le plan départemental de prévention de la délinquance.

Programme local d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

- Etat des lieux des dispositifs existants
- Objectifs opérationnels
- Modalités de gouvernance opérationnelle
    - Modalités de repérage
    - Instances de suivi
- Actions ciblées
    - Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance
    - Actions de prévention de la récidive
- Financement
- Méthodologie et évaluation

[1] Les trois programmes d'actions n'ont pas nécessairement vocation à être développés de manière systématique dans tous les territoires mais ils doivent être mobilisés autant que possible en fonction des problématiques identifiées localement.

Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faîtes aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes

- Périmètre de mise en œuvre
- Etat des lieux des dispositifs existants
- Objectifs opérationnels
- Modalités de gouvernance opérationnelle
- Plan d'actions
    - Actions de proximité en faveur des victimes
    - Actions en direction des auteurs
- Financement
- Méthodologie et évaluation

Programme local d'actions pour améliorer la tranquillité publique
Schéma local de tranquillité publique

- Périmètre d'élaboration du schéma
- Etat des lieux des dispositifs existants
- Objectifs opérationnels
- Modalités de gouvernance opérationnelle
- Plan d'actions
    - Actions de prévention situationnelle
        - Les actions de prévention situationnelle (hors vidéoprotection)
        - Le développement de la vidéoprotection dans le cadre des schémas locaux de tranquillité publique
    - Actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace public
        - Le renforcement de l'implication de la médiation sociale dans la tranquillité publique
        - La participation des services municipaux
        - L'implication des bailleurs sociaux
        - L'implication des opérateurs de transports en commun
        - L'implication des centres commerciaux et services publics de proximité

- La participation des habitants
- Financement
- Méthodologie et évaluation

III) La gouvernance du plan local

- Le niveau communal et/ou intercommunal : pilotage par le conseil local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance en formation plénière ou restreinte

- Le niveau infracommunal : division territoriale de la commune ou de l'intercommunalité et mise en œuvre de groupes opérationnels

ANNEXE N°3 :

TABLEAU DES INSTANCES LOCALES DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE EXISTANTES EN ISERE

Structures de concertation en matière de prévention de la délinquance

Communes et Communautés de communes ou d'agglomération de plus de 10 000 habitants

13 CLSPD et 14 CISPD

CLSPD/ CISPD	CREATION	INSTALLATION	I ou C	Dernière réunion
Crolles	24/11/2006	21/03/2007	Com	14/03/2013
Domène	18/02/2003		Com	19/03/2012
Echirolles	28/11/2002	30/09/2003	Com	21/11/2013
Fontaine	2003	2003	Com	26/11/2013
Grenoble	14/04/2003	09/10/2003	Com	14/01/2013
Meylan	17/11/2003	27/11/2003	Com	24/09/2013
Moirans	27/03/2003	01/04/2003	Com	24/09/2013
Saint Egreve	2010	04/2010	Com	23/05/2013
Saint- Marcellin	28/11/2002	13/02/2003	Com	01/02/2011
Saint- Martin d'Hères	07/11/2002	28/05/2003	Com	18/12/2013
Saint Martin le Vinoux	2013	07/02/2013	Com	07/02/2013
Bourgoin-Jallieu	2007	2007	Com	17/03/2014
L'Isle d'Abeau	2001	2001	Com	2003 (en 2013 travail sur un CISPD avec la CAPI)
Agglomération Grenobloise (Métro)	23/09/2010	30/05/2011	Inter	11/12/2013
Beaurepaire / La Côte Saint André	06/04/2011	06/04/2011	Inter	17/12/2013
CISPD des Collines du Nord Dauphiné	Mise en place envisagée le 26-09-2011	Mise en place envisagée le 26-09-2011	Inter	Pas de suite donnée. A ce jour aucune réunion
Communauté de communes «Les vallons du Guiers »	24/01/2007	24/01/2007	Inter	04/05/2009
Communauté de communes Pays de St-Marcellin	22/02/2010	01/02/2011	Inter	14/11/2013
Communauté de communes Pays du Grésivaudan		01 //07/ 2011	Inter	25/06/2013
Communauté de communes Pays Roussillonnais	29/11/2007	29/11/2007	Inter	27/12/2013
Pays Voironnais : Voiron, Coublevie, St – Jean de Moirans, Voreppe, La Buisse.	21/07/2005	23/11/2005	Inter	06/12/2013
Pont de Claix / Claix	25/09/2003	02/12/2003	Inter	04/12/2013
Saint- Martin le Vinoux / Saint- Egreve	20/12/2007	20/12/2007	Inter	08/07/2009
SICE : Gières, Eybens, Poisat, Herbeys	12/10/2005	29/05/2006	Inter	11/12/2013
SIRD : Syndicat intercommunal Rive Gauche du Drac (Fontaine, Sassenage, Veurey, Seyssins, Noyarey, Seyssinet Pariset)	28/06/2007	28/06/2007	Inter	15/01/2014
Vallon de La Tour du Pin et Vallée de l'Hien	03/07/2003	22/01/2004	Inter	01/01/2011
Vienne (Communauté d'agglomération du pays Viennois)	22/10/2002	03/11/2003	Inter	11/02/2014

11 CELLULES DE VEILLE

CELLULES DE VEILLE	CREATION	I ou C	Dernière réunion
Communauté de commune du Pays de Beaurepaire	14/03/2013	Inter	

Communauté de commune du Pays de Chartreuse (Isère + Savoie)	19/10/2005	Inter	
L'Isle d'Abeau	2002	Inter	11/02/2014
Montalieu Vercieu / Bouvesse Quirieu / Porcieu		Inter	
Morestel / Passins / Vezeronce Curtin	01/2004	Inter	
Communauté de communes du Pays Roussillonnais		Inter	
Bourgoin-Jallieu	1997	Com	Remplacée en 2007 par le CLSPD
Villefontaine	10/1998	Com	
La Verpillière	Fin 2009	Com	10/12/2013
Pont-Évêque	18/10/2013	Com	
Saint Quentin Fallavier	2000	Com	01/2012

10 CONTRATS LOCAUX DE SECURITE

CONTRATS LOCAUX DE SECURITE	CREATION	I ou C
Bourgoin-Jallieu	15/01/1998	Com
Canton du Roussillon	31/01/2002	Inter
Echirolles	24/04/1998	Com
Fontaine	27/05/1998	Com
Grenoble	24/04/1998	Com
La Tronche		
Le Pont de Claix / Claix	28/04/1998	Inter
St Martin d'Hères	11/06/1998	Com
Vienne / Pont-Evêque / Chasse sur Rhône	12/01/1998	Inter
Villefontaine / l'Isle d'Abeau / Saint Quentin Fallavier / Vaulx Milieu / Four	01/10/1998	Inter

4 CONTRATS SPECIFIQUES

« Transports »	CREATION	I ou C	Dernière réunion
Communauté d'agglomération du Pays Viennois	04/2002	Inter	
Grenoble SEMITAG	08/06/98	Inter	12/03/2014 Réunions mensuelles 07/06/2013 Comité politique annuel
« Commerces »	**CREATION**	**I ou C**	**Dernière réunion**
« Centre Ville Commerçants » (Vienne)	22/10/2002	Com	04/09/2013
Grenoble	26/01/2012	Com	27/03/2013

3 PROJETS DE CREATION

	CISPD et CLSPD	Cellule de veille	Contrat spécifique transport
La Mure	CLSPD		
Froges/Villard-Bonnot	*CISPD*	0	**X**
Voiron		0	**X**

ANNEXE N°4 :

SCHEMA DES ATTRACTIONS NEGATIVES ET POSITIVES / EXEMPLES ET PISTES D'ACTIONS

Prévention de la délinquance
Les forces d'attraction positives et négatives

Les attractions positives

1 Le dialogue parents / enfants. Les lieux d'écoute. La lutte contre la rupture familiale

2 L'éloignement des attractions négatives du quartier, l'immersion en milieu inconnu

3 Lutter contre le décrochage scolaire

4 Développer l'accès des jeunes à l'emploi en luttant contre les préjugés et les discriminations

5 Développer une veille active sur le quartier et capitaliser les bonnes pratiques nationales (à développer)

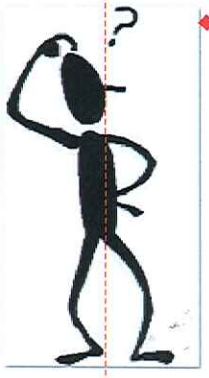

Les attractions négatives

La rupture familiale

L'absence familiale en soirée, les horaires atypiques

Le quartier comme unique lieu de vie

La consommation de drogue

Les activités illicites

L'argent facile

Les mécanismes de l'embrouille, la bande

Les leaders délinquants

Les jeux violents et les jeux d'alcool, le binge drinking

La discrimination, les préjugés, le regard négatif

Le communautarisme, le repli identitaire,

GLOSSAIRE

ACSE : Agence Nationale de Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances

CLS : Contrat Local de Sécurité

CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CISPD : Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

MILDT : Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie

PDASR : Plan départemental d'Actions de Sécurité Routière

SAVU : Service d'Aide aux Victimes en Urgence

SOURCES UTILES :

Site du SGCIPD
http://www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr/

Fiches de bonnes pratiques recensées par le SGCIPD
http://www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr/